

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 28 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogations mineures suivante :

**350, RUE DE ROUVILLE – ZONE H-425**

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à autoriser les dérogations suivantes :

- Une marge latérale sur rue de 5 mètres, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose une marge de 7,5 mètres;
- Des empiètements de :
  - 3 mètres en cour latérale sur rue pour une corniche;
  - 3,5 mètres en cour avant pour un avant-toit, un escalier, un perron et une galerie;
  - 5,5 mètres en cour latérale sur rue pour un avant-toit, un perron et une galerie;
  - 6 mètres en cour latérale sur rue pour un escalier.

alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite ces empiètements à :

- 2 mètres en cour latérale sur rue pour un avant-toit, une corniche, un perron et une galerie;
  - 2 mètres en cour avant pour un avant-toit, un perron et une galerie;
  - 3 mètres en cour avant pour un escalier;
  - 3 mètres en cour latérale sur rue pour un escalier
- L'absence de case de stationnement réservée pour les personnes à mobilité réduite alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une case pour personne handicapée pour une aire de stationnement de 1 à 49 cases.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 28 octobre 2024 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 28 octobre 2024, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9  
Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 28 octobre 2024

Donné à Beloeil, ce 9 octobre 2024.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière